

Evolution modalités Aide à la Mobilité Internationale - MESRE

**Conseil administration
17 avril 2026**

Modalités attribution AMI

- Références réglementaires:

Article D 821-3 du code de l'éducation et circulaire MESRE– Dgesip A2-1 du 13-02-2026

Système actuel

Forfait de 1 600 € (soit 4 mensualités) par semestre dès 2 mois de mobilité (formation et stage)

ex :

1 600 € pour une mobilité de 2 mois

3 200 € pour une mobilité de 10 mois

Modalités attribution AMI

Nouvelles règles d'attribution

- Allocation mensuelle (400€/ mois fixée par arrêté interministériel)
- Dès 1 mois jusqu'à 10 mois
- Dès la rentrée 2026/ 27

ex : 800 € pour une mobilité de 2 mois

1 200 € pour une mobilité de 3 mois

3 200 € pour une mobilité de 10 mois

➔ Plus équitable et égalitaire